

## Initiation à la M57

### Programme

1. Le contexte ; le développement progressif de l'instruction budgétaire et comptable M57, quelles sont les collectivités concernées et sous quel délai ?

- Qu'est-ce que le référentiel M57 ?
- Quels en sont les avantages ?
- Qui l'applique et qui devra l'appliquer demain ?

2. Les évolutions apportées aux règles budgétaires

- Modifications de la réglementation budgétaire,
- Développement de la gestion pluriannuelle,
- Fongibilité des crédits,
- Gestion des dépenses imprévues,
- Traitement des provisions et dépréciations,
- La nomenclature fonctionnelle en M57.

3. Les évolutions apportées aux règles comptables

- Les immobilisations,
- Les biens historiques et culturels,
- Les subventions d'investissement versées,
- Les créances et produits,
- Les changements de méthode comptable,
- Les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs,
- Présentation des états financiers,
- Focus sur l'affectation des résultats.

### Objectifs pédagogiques

- Identifier les impacts de la nomenclature M57 à toutes les catégories de collectivités locales au 01/01/2024,
- Présentation des documents budgétaires et comptables de la M57,
- Comprendre le mécanisme de la nouvelle instruction budgétaire et comptable,
- Appréhender les nouvelles règles budgétaires et comptables induits par la M57.

### Moyens pédagogiques

- Apports théoriques et méthodologiques,
- Cas d'application,
- Support pédagogique.

### Public visé

Élus : maires, adjoints, conseillers municipaux

## Formation sur 1 journée

Date :

Le **28/09/2023** à Mécrin  
(55300), salle su conseil,

1 place Charles De Gaulle

OU

Le **29/09/2023** à Aubréville  
(55120), salle des fêtes,

rue du Pimodant

Horaire : 9h00-12h00

13h00-17h00

Effectif : de 8 (minimum)  
à 15 personnes (maximum)

Intervenant : Rémy CLOUET

Consultant formateur

Coût : 350,00 euros

Pouvant être pris en charge par  
le Droit Individuel à la formation  
des élus :

Inscrivez-vous sur

[www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)  
rubrique Mon Compte élu

Notre association est agréée par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités locales pour dispenser la formation des élus locaux .